Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 041-214102394-20260604-202673-DE

LIBERTÉ - EGALITÉ - FRATERNITÉ

Département de Loir-et-Cher
Arrondissement de Romorantin-Lanthenay
Commune de SEIGY

Mairie de Seigy

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 JUIN 2026

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 12
Vote pour : 12
Vote contre : 0
Abstention : 0
Date de la convocation :
28/05/2026

L'an deux mil vingt-six, le 4 juin à 20 heures 00 minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué le 28 mai 2026, s'est réuni à la Mairie dans la salle du conseil, en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mme Evelyne CAIL, Maire. La convocation a été affichée le 29 mai 2026.

Étaient présents : Mesdames Evelyne CAIL- Christine LEBERT - Sylvie BARIZZI-LOISEL – Yvette MASSET - Nathalie PLAT – Dominique SALLÉ et Messieurs Claude BARAT - Jean-Marc BIET- Jean-Philippe NONET- Jérôme BECUAU – Damien SELLIER – Dominique SIMONNET.
Était absente excusée : Florence FOUSSIER
Étaient absents : Jean-Luc ESNAULT – Pascal BRAULT

Madame Evelyne CAIL, Maire, fait l'appel, le quorum étant atteint l'assemblée peut délibérer.
Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121 – 7 du Code général des collectivités territoriales.

Madame Yvette MASSET est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

N°202673	**OBJET :** **CREATION D'EMPLOIS : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**	**4. Fonction publique** **4.1 personnel titulaire**

Madame la Maire rappelle au conseil municipal que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.
Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, Madame la Maire propose au conseil municipal la création :
- d'un emploi permanent d'adjoint technique à temps non complet pour 20/35ème
- d'un emploi permanent d'adjoint technique à temps complet

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 13 novembre 2025,

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De modifier le tableau des effectifs comme suit, en créant :

- Un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique, à compter du 1er septembre 2026

Mod. 540730 - 04/22 Fabrègue Entreprise labellisée IMPRIM'VERT

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 041-214102394-20260604-202673-DE

- Un emploi permanent à temps non complet (20/35ème) d'adjoint technique, à compter du 1er septembre 2026.

Emploi permanent				
Grade	Ancien nombre	Nombre créé	Nombre supprimé	Nouveau nombre d'emplois
A temps complet				
Attaché	2		-	2
Rédacteur territorial principal de 1ère classe	2	-	-	2
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	1	-	-	1
Technicien territorial	2			2
Agent de maîtrise principal	3	-	-	3
Agent de maîtrise	2	-	-	2
Adjoint technique principal de 1ère classe	2	-	-	2
Adjoint technique principal de 2ème classe	1	-		1
Adjoint technique	3	1	-	4
A temps non complet				
Adjoint technique (20 h)	0	1	-	1

- Les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

La secrétaire de séance,

Yvette MASSET

La Maire,

Evelyne CAIL

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le 08/06/2026 et de la publication le 08/06/2026

Mme la Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

La Maire,

Evelyne CAIL